

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

②①

N° 80 20397

⑤④ Socle pour présentoir publicitaire tournant.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). G 09 F 11/02; F 03 G 7/02.

②② Date de dépôt..... 23 septembre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : Suisse, 25 septembre 1979, n° 8609/79.

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 27-3-1981.

⑦① Déposant : WEID Guy von der, résidant en Suisse.

⑦② Invention de : Winfried Jean Werding.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Aymard et Coutel,
20, rue Vignon, 75009 Paris.

La présente invention concerne un socle pour présentoir publicitaire tournant et comprenant un moteur électrique.

Les supports rotatifs conviennent très bien aux présentoirs publicitaires, qu'ils soient utilisés pour des textes imprimés ou pour présenter des articles, du fait qu'ils permettent de déplacer dans le champ de vision d'une personne, qui les examine et qui reste dans un endroit fixe, une série de textes publicitaires ou d'articles.

On connaît déjà des socles de ce type qui comprennent en règle générale un moteur électrique relié au réseau ou fonctionnant sur batteries, qui fait tourner de façon continue un tambour ou analogue au moyen d'un mécanisme d'entraînement.

Cependant, les socles fonctionnant sur réseau présentent l'inconvénient de ne pouvoir être installés librement et de ne pouvoir être mis en place qu'à proximité d'une prise, ou encore en un endroit où on peut poser un conducteur électrique.

Quant aux socles fonctionnant sur batterie, ils présentent l'inconvénient de devoir être équipés d'accumulateurs ou de batteries, éléments qui sont importants et lourds, pour pouvoir fonctionner de façon autonome pendant plusieurs jours, ce qui les renchérit inutilement; à cela s'ajoute le fait qu'ils exigent un entretien coûteux.

Ces deux variantes connues présentent en outre l'inconvénient de devoir être équipées d'un interrupteur au moyen duquel ces dispositifs puissent être mis en marche et arrêtés, ce qui est extrêmement important quand il s'agit en particulier de la variante fonctionnant sur batteries pour prolonger la durée de vie des batteries ou accumulateurs.

La présente invention a pour but de proposer un socle pour présentoir publicitaire tournant qui ne dépende ni du réseau, ni de batteries et qui n'ait besoin d'aucun interrupteur.

Par ailleurs, le socle de l'invention doit être très économique à fabriquer et ne pas avoir besoin d'entretien.

Selon l'invention, ce problème est résolu au moyen d'un socle dans lequel le moteur électrique est relié électriquement à au moins une cellule solaire et entraîne un présentoir publicitaire monté rotatif.

Une variante de réalisation avantageuse du socle de l'invention se caractérise en ce que la cellule solaire est

fixée au socle.

Dans un autre mode de réalisation, la cellule solaire peut être indépendante du socle et reliée de façon amovible au moteur électrique par l'intermédiaire d'une liaison électrique.

5 Une autre variante avantageuse du socle de l'invention se caractérise en ce que l'arbre du moteur est relié fixement au support publicitaire rotatif et entraîne donc celui-ci directement.

10 Selon une autre variante encore de l'invention, également avantageuse, le moteur électrique est monté excentriquement dans le socle et entraîne le présentoir publicitaire par l'intermédiaire d'un pignon ou d'un galet périphérique.

15 Selon une autre variante avantageuse du socle de l'invention, plusieurs cellules solaires sont montées en parallèle et/ou en série et reliées au moteur électrique.

Un mode de réalisation avantageux du socle de l'invention sera maintenant décrit avec référence au dessin annexé dont la fig. unique montre le socle et le présentoir publicitaire de façon schématique et en coupe.

20 On reconnaît sur la figure un socle 1, de forme tubulaire et pourvu d'un couvercle 2 et d'un fond 3, dans lequel est disposé un moteur électrique 4. Ce dernier est relié à des cellules solaires 6 par un câble souple 5, les cellules étant montées sur un support 7.

25 Le moteur électrique 4 porte sur son arbre une roue 8, dentée ou non dentée, qui coopère avec une surface d'entraînement 9 ou éventuellement la denture interne d'un présentoir publicitaire, lequel est constitué par un élément tubulaire 10 pourvu d'un couvercle 11 et d'un fond 12, et ceci de manière
30 que l'élément tubulaire 10 tourne quand le moteur 4 fonctionne.

Ce dispositif selon l'invention, dont la forme constructive peut être déterminée librement, présente, par rapport aux socles traditionnels de présentoirs publicitaires, l'avantage de ne pas dépendre du réseau et de pouvoir fonctionner à tout
35 moment sans batteries ou accumulateurs, quand il y a suffisamment de lumière, du fait que les cellules solaires 6 fournissent au moteur électrique 4 l'énergie électrique dont il a besoin. En dimensionnant et en choisissant de façon appropriée les cellules solaires, le présentoir publicitaire sera
40 toujours entraîné s'il est éclairé par la lumière du jour ou par un éclairage artificiel, de manière à être remarqué par

une personne qui le regarde, et à remplir ainsi sa fonction. Le socle selon l'invention n'a pas besoin d'interrupteur du fait qu'il ne tourne, par nature, que lorsqu'il est éclairé.

5 Le socle de l'invention convient donc de façon parfaite à des présentoirs publicitaires disposés dans des vitrines, des halls d'exposition, à l'air libre et dans des locaux publics où il remplit sa fonction qui consiste à attirer l'attention de la personne qui le regarde, en étant entraîné de jour par la lumière du jour et de nuit et selon les besoins
10 par un éclairage artificiel. Dans ce cas, le support 7 portant les cellules solaires 6 peut être disposé éventuellement séparément du socle 1 quand ceci est rendu nécessaire du fait des conditions de l'éclairage.

15 Naturellement, il est également possible de fixer directement les cellules solaires sur le socle ou sur le support publicitaire. Le moteur électrique peut également être disposé centralement dans le socle de manière que son arbre entraîne directement le présentoir publicitaire dont il est alors solidaire.

REVENDICATIONS

1.- Socle de présentoir publicitaire comprenant un moteur électrique, caractérisé en ce que le moteur électrique (4) est relié électriquement à au moins une cellule solaire (6) et entraîne un présentoir publicitaire (10) monté rotatif.

2.- Socle selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cellule solaire (6) ou les cellules solaires (6) est ou sont reliées fixement au socle (1).

3.- Socle selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cellule solaire (6) ou les cellules solaires (6) est ou sont montées indépendamment du socle (1) sur un support (7) et est ou sont reliées électriquement au moteur électrique (4) monté dans le socle (1), par l'intermédiaire d'un câble souple (5).

4.- Socle selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le moteur électrique (4) porte le présentoir publicitaire (10) sur son arbre.

5.- Socle selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le moteur électrique (4) est monté excentriquement dans le socle (1) et est relié fonctionnellement et périphériquement au présentoir publicitaire (10) par l'intermédiaire d'un pignon ou d'une roue (8).

6.- Socle selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le moteur électrique (4) est relié électriquement à une série de cellules solaires (6) montées en parallèle et/ou en série.